
F. X. LAIRE,
BIBLIOTHÉCAIRE ET PROFESSEUR A L'ÉCOLE CENTRALE
DE LYONNE.

I.

François-Xavier Laire est né à Vadans, près de Gray, le 40 septembre 1738.

Voici, du reste, son acte de naissance. Toute biographie devrait commencer par là, car l'esprit, les instincts, les tendances secrètes, les retours inopinés de l'homme remontent souvent jusqu'à son berceau.

« François-Xavier Laire, fils de Jean Laire, soussigné, labou-
» reur, demeurant à Vadans, et de Barbe Bonnard, sa femme,
» est né le dix du mois de septembre et a été baptisé le onze
» du même mois de l'année 1738, en l'église paroissiale de
» Vadans, par moi, soussigné, prêtre-curé de Vadans. Son par-
» rain a été François-Xavier Bachet, soussigné, laboureur de
» Vadans, et sa marraine a été Françoise Bonnard, fille de
» laboureur de Valay, illettrée enquise. »

Les heureuses dispositions que manifesta bientôt cet enfant pour l'étude déterminèrent un de ses oncles, curé d'une paroisse voisine de Vadans, à se charger de son éducation qu'il lui fit compléter au collège de Dôle.

La direction imprimée à l'esprit de François-Xavier Laire, son inclination personnelle pour la retraite et la méditation, le portèrent naturellement à entrer dans l'ordre des Minimes, où il avait trouvé ses premiers encouragements et ses premières affections.

C'est également à Dôle, au sein des diverses bibliothèques de cette ville, que s'alluma, dans le cœur du jeune moine, l'amour

des livres, amour *sui generis*, qui s'attache par l'âme à la substance et par les sens à la forme ; sentiment profond, qui, comme un autre amour, grandit dans la retraite et le silence, et dont les élans redoublent au contact de l'objet aimé.

Le moment était venu toutefois où le P. Laire devait quitter Dôle. Il fut envoyé chez les Minimes d'Arbois pour professer la philosophie dans leur collège ; mais sa passion pour les livres ne perdit rien de sa force dans les devoirs d'une position nouvelle et il saisit avec empressement l'occasion qui lui fut offerte, en 1774, d'un voyage à Rome, où il s'établit à la Trinité du Mont.

Placé alors au milieu des riches bibliothèques de la capitale du monde chrétien, Laire les fouilla avec ardeur et y signala des trésors ignorés. Ses relations se multiplièrent ; elles devinrent plus agréables, plus faciles, et le firent accueillir avec empressement dans les principales bibliothèques de la Péninsule, notamment à Venise, à Florence, à Bologne, à Milan. Il parvint ainsi à former un catalogue de 1,500 livres du xv^e siècle, restés inconnus à Maittaire et à Debure, et devint promptement une autorité à laquelle il fallait recourir dans toutes les entreprises bibliographiques et à laquelle ses nombreux correspondants, devenus presque tous ses amis, ne recoururent jamais en vain.

Au moment de quitter l'Italie, Laire publia son premier ouvrage :

Specimen historicum typographiæ romanæ, XV sæculi, opere et studio P. Francisci-Xaver. Laire, sequano-burgundi, in familiâ Minimorum S. T. lectoris, et serenissimi principis de Salm Salm bibliothecarii. Romæ MDCCLXXVIII, 4 vol. in-8°.

Cet ouvrage mit le sceau à sa réputation. Il est divisé en deux parties. La première est une notice historique sur l'imprimerie en général et en particulier sur son introduction et ses progrès en Italie. La seconde partie est le catalogue chronologique et raisonné de 430 éditions sorties des presses de Rome, depuis 1465 jusqu'à la fin du xv^e siècle.

Pendant son séjour en Italie, Laire s'était attaché, en qualité de bibliothécaire, au prince de Salm Salm. Il était à peine de retour en France lorsqu'il apprit que le prince, qui lui avait

écrit de Senones un mois auparavant (1), venait d'y mourir, après trois jours de maladie, le laissant ainsi sans emploi et rendu purement et simplement à son point de départ.

Cet évènement força Laire à rentrer dans une maison de son ordre ; il choisit celle de Besançon, dans le but sans doute de continuer plus fructueusement ses recherches bibliographiques. Un jour, le supérieur lui remit une lettre ouverte en le priant d'en prendre connaissance : « Mon révérend père, disait-elle, (2) » j'espère que vous voudrez bien excuser la liberté que je prends » de vous adresser la présente pour vous prier de vouloir bien » me donner des instructions par rapport à un religieux de votre » province, qui a demeuré à Rome et qui en est de retour, il y » a environ un an, nommé le R. P. Laire. Comme sa santé » était fort altérée lorsqu'il retourna en France, je suis incertain si Dieu n'a pas déjà disposé de ses jours. »

Voici du reste de quoi il s'agissait :

L'Académie des sciences ayant chargé l'abbé Mercier, ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève, de faire des recherches sur les livres édités au xv^e siècle et sur l'époque de l'établissement de l'imprimerie dans les différentes villes de France, celui-ci avait commencé par faire rechercher les traces de Laire, s'il était vivant, et celle de ses manuscrits, s'il était mort.

Celui-ci fut heureux, on le conçoit, de pouvoir répondre lui-même à une pareille communication.

M. Gobet réclama également son concours en 1780, en faveur d'une publication qu'il se proposait de faire sous le titre de *Bibliothèque curieuse des livres imprimés sur vélin*, et ses observations contribuèrent, à la même époque, à perfectionner l'emploi du vélin dans les imprimeries de Paris. La difficulté n'était pas de médiocre importance. Voici comment elle est précisée par M. Gobet, à qui Laire avait envoyé, dès le début de leurs relations, un spécimen sur vélin de sa *Bibliotheca romana*.

« J'ai trouvé, dit-il, l'exemplaire sur vélin très-beau et » très-blanc, quoique les caractères ne soient ni beaux ni neufs

(1) 12 juin 1778.

(2) Cette lettre était datée de Lyon, du 3 mai 1779, et signée J.-J. Estournel.

» et que l'impression n'en soit pas extrêmement soignée ;
 » encore fait-il la désolation des fameux imprimeurs de Paris à
 » qui je l'ai fait voir. On a essayé plusieurs fois et l'on exé-
 » cute maintenant quelques petits ouvrages de luxe sur du vélin,
 » mais on est rebuté par des obstacles sans fin, soit par l'épais-
 » seur du vélin, soit par le côté du poil qui est ordinairement
 » gras et plus noir et qui prend très-difficilement l'impression.
 » Plusieurs ont essayé de le dégraisser, soit avec du plâtre fin,
 » soit avec de la pierre ponce, et, malgré toutes ces précautions,
 » ils réussissent à peine. Peut-être, Monsieur, que toutes ces
 » précautions sont inutiles pour le vélin d'Italie que je trouve
 » bien plus fin, par conséquent moins dur et plus capable de
 » recevoir l'empreinte de la forme. Si vous pouvez m'apprendre
 » quelque chose là-dessus, vous m'obligerez beaucoup. Dans
 » les préliminaires de ma bibliographie des livres sur vélin, il
 » faudra nécessairement que je parle de son origine, et je serais
 » fort aise de pouvoir parler aussi de la manière de le préparer
 » pour l'usage de l'imprimerie. Je suis convaincu que la méthode
 » de le préparer pour l'imprimerie a été perdue, car dans les
 » livres imprimés depuis 1457 jusqu'en 1540, le vélin n'a pas
 » les défauts qui se rencontrent dans celui qui se fabrique en
 » France aujourd'hui. »

Laire rentra bientôt chez les Minimes de Dôle, mais son séjour
 à Besançon avait révélé aux membres de l'Académie de cette
 ville sa profonde érudition ; ils l'accueillirent dans leurs rangs en
 1782. Il avait été nommé précédemment membre de l'Académie
 des Arcadiens à Rome, et de la société Colombaire de Flo-
 rence.

Il prit pour sujet de son discours de réception à l'Académie
 de Besançon *Du Génie et du caractère Franc-Comtois*.

Ce discours (1) suffirait pour prouver combien les sources de
 l'histoire lui étaient familières et combien était variée son éru-
 dition, mais c'est précisément ce qui n'a pas besoin de preuve.
 Il ne prouve pas malheureusement que l'auteur pût, même
 avec effort, atteindre à une certaine perfection littéraire ; son
 style, souvent incorrect, manque de grâce et de facilité ; ses

(1) Bibliothèque de la ville de Besançon.

périodes s'enchaînent péniblement et tombent sans harmonie.

Les trois autres communications qu'il fit à l'Académie de Besançon ne semblent pas avoir été accueillies avec une faveur égale pour chacune.

La première, produite le 12 janvier 1785, avait pour titre : *Histoire des grandes compagnies qui ont ravagé la France en 1355.*

Ce mémoire n'a pas été transcrit dans le recueil des actes de l'Académie ; il n'a pas été publié et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de M. le conseiller Droz, dont le père, homme d'une vaste érudition et d'une infatigable activité, était l'ami de Laire et son collègue à l'Académie de Besançon (1).

Un billet écrit par Droz à celui-ci, au mois de février 1786, fait connaître du reste son opinion personnelle sur cet ouvrage et résume probablement le sentiment de l'Académie :

« Ma santé a été fort dérangée cet hiver, je souhaite que la
 » votre soit meilleure et que vous puissiez mettre la dernière
 » main à vos *grandes compagnies*. Les faits sont très-curieux
 » et c'est là ce qui me touche ; mais, pour les gens qui ne s'at-
 » tachent qu'à l'écorce, faites relire par quelqu'homme du monde
 » qui corrige ce qui peut être échappé dans la chaleur de la
 » composition pour quelques tournures du pays, dont nous ne
 » sentons pas d'abord la défectuosité. Si quelquefois la forme
 » emporte le fonds, c'est dans ce cas, car on convient que qui-
 » conque se fait imprimer se conforme aux usages du pays sur
 » la langue, comme une femme sur la parure. On ne demande
 » pas si elle est vertueuse, mais on dit qu'elle se met bien... »

L'Académie de Besançon mit bientôt au concours un sujet fort intéressant, proposé en ces termes : *Etat des sciences et des lettres au comté de Bourgogne, avant le siècle de Louis XIV.*

Laire s'empressa de contribuer, autant qu'il le pouvait, à la solution de cette question en déposant au secrétariat de l'Académie, pour être communiqué aux concurrents, un sommaire

(1) La biographie de M. Droz a été publiée par M. Coste, bibliothécaire de la ville de Besançon, dans le magasin encyclopédique de Millin, 1807, t. 2, p. 265.

analytique des documents qu'ils pouvaient utilement consulter. Ce mémoire, à peu près ignoré aujourd'hui, quoique déposé à la bibliothèque de la ville de Besançon, est resté comme une mine riche et déjà ouverte, destinée à servir à l'histoire scientifique et littéraire de la Franche-Comté. Ce n'est pas, du reste, une simple table des matières avec indication des sources ; la pensée de l'auteur y perce sous plus d'une forme. Ainsi, après avoir reconnu, avec l'abbé Lebeuf, qu'il y eut toujours en France, même au *viii^e* siècle, des savants et des artistes qui perpétuèrent l'amour de l'étude ; après avoir exprimé cette pensée que les écoles des cathédrales et des monastères furent extérieures pour que les laïcs pussent en profiter sans troubler la discipline, ajoute-t-il : « La construction des châteaux-forts fut l'époque » de l'anéantissement de la liberté et du génie. On n'aperçoit » plus, au *x^e* siècle, cette ardeur pour les études excitée par les » princes lettrés ; le relâchement s'était glissé dans le clergé » séculier comme dans les cloîtres, et s'il restait quelques gens » instruits, ils ne songèrent qu'à étendre les droits du sacerdoce » au préjudice de l'empire. Le peu de critique laissait adopter » les fausses décrétales et, tandis qu'on prêchait la fin du » monde, préjugé destructeur de l'architecture, de la culture et » de toute entreprise, les moines en profitaient pour enrichir » leurs monastères. »

Laire communiqua enfin à l'Académie de Besançon un *Discours sur l'imprimerie en Franche-Comté pendant le XV^e siècle*, accompagné du catalogue des livres de cette époque sortis des presses franc-comtoises, et suivi d'une note sur l'imprimerie en Chine.

Ce mémoire, qui rentrait dans le cadre des études spéciales de l'auteur, fut transcrit dans les registres de l'Académie de 1785, et il fut assez goûté pour que Laire le fit imprimer sous ce titre :

Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté pendant le XV^e siècle. Dôle, 1785, in-8°.

Son travail primitif ne subit, du reste, que peu de modifications, mais il le fit précéder d'une dédicace :

A Messieurs les Vicomte, Mayeur, Conseillers et Bourgeois de la ville de Dôle ;

Dans laquelle il leur exprime sa reconnaissance en ces termes.

« Né dans votre voisinage, mais élevé et nourri parmi vous, j'y
 ➤ ai trouvé une seconde patrie où s'est développé le germe de
 ➤ mes faibles talents. C'est donc à titre de reconnaissance et de
 ➤ devoir, qu'aspirant à l'honneur d'être regardé comme votre
 ➤ concitoyen, j'ose vous supplier, Messieurs, d'agréer cet essai
 ➤ de mon zèle... »

La dissertation qui suit cette préface intéresse spécialement la **Franche-Comté** ; elle contient toutefois un passage que nous ne saurions passer sous silence.

Après avoir dit que ce furent la disette et la cherté des livres qui stimulèrent les efforts du génie et hâtèrent les progrès de l'imprimerie, Laire ajoute :

« Ce fut cette même disette qui, dans le xv^e siècle, forma ces
 ➤ imprimeries ambulantes, dont les maîtres voyageurs passaient
 ➤ par les villes principales, y offrant leurs services. De ce genre
 ➤ furent notre Desprels qui, de Salins passa à Lyon, à Paris, etc.,
 ➤ et le Rouge, qui, s'arrêtant à Chablis, y imprima, en 1483,
 ➤ le bréviaire d'Auxerre, en 2 vol. in-8^o, édition échappée aux
 ➤ recherches des bibliographes. »

Et ce bréviaire, si rare, si recherché, ce sera précisément celui qui, le premier, a déploré sa perte qui le retrouvera un jour, mais il faudra auparavant qu'une révolution détruise tout le vieil édifice social et qu'elle transplante notre savant bibliographe à Auxerre, au milieu des livres entassés de tous les monastères du département de l'Yonne, pour remettre entre ses mains le précieux trésor. Mais Laire, alors, aura à rectifier un peu son jugement et, quant à Chablis, qu'il dut trouver peu digne d'avoir fixé une des premières presses de la France, et en apprenant que ce n'était point en passant que le Rouge y avait imprimé, mais qu'il y exerçait son art, comme il a pris soin de le dire lui-même, *in domo sua Chableis*.

Faut-il s'étonner, du reste, que quelques-uns de nos plus anciens imprimeurs soient partis de petites localités, comme Chablis et Salins, pour exercer ensuite leur profession sur un plus grand théâtre ? Non, sans doute, car la centralisation, cet empirisme des temps modernes, qui énerve les membres en refoulant au centre toute la chaleur du corps, n'était point encore inventée, et les hommes de génie, les philosophes, les artistes (les premiers imprimeurs étaient un peu de tout cela)

apparaissent aux lieux où ils étaient nés, de loin en loin, sans préférence, comme la nature se plaît à dispenser ses dons, et, une fois assez grands, ils recherchaient un théâtre plus élevé, comme l'oiseau attend, dans son nid, que ses ailes poussent et soient assez fortes avant de prendre son essor.

Mais reprenons notre récit.

L'année 1786 venait de commencer ; Laire vivait toujours chez les Minimes de Dôle et oubliait, dans l'activité de l'étude, les petites misères de la vie monastique qui convenait mal aux vues élevées et à l'indépendance de son esprit, quand il reçut la lettre suivante :

« Mon révérend Père,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je suis chargé, de la
» part de Mgr l'archevêque de Toulouse, de vous prier de venir
» passer à Brienne deux ou trois ans pour travailler à sa bi-
» bliothèque. Ce prélat cherchait un homme distingué par ses
» connaissances, je lui ai parlé de vous, il avait d'ailleurs l'ou-
» vrage latin que vous avez donné au public, qui lui a donné la
» plus haute idée de vos talents. En conséquence, il désire vous
» posséder pour vous mettre à la tête de son bureau bibliogra-
» phique. Si vous voulez venir, mon révérend Père, vous serez
» logé et nourri à l'école militaire, et je crois que vous aurez
» lieu d'être très-content du traitement de Mgr de Toulouse.
» Je ne vous en parle point ici, mais je suis sûr qu'il sera de
» votre goût.

» Vous trouverez, à l'école, une société qui se fera un plaisir
» de vous voir et de vivre avec vous. Le principal est le plus
» aimable des hommes. Tout ce que j'ai pu vous en dire est
» au-dessous de l'idée que vous vous en formerez lorsque vous
» aurez fait sa connaissance.

» En mon particulier, mon révérend Père, je vous prie très-
» instamment de vous rendre au désir de Mgr de Toulouse ; la
» reconnaissance me fait une loi de ne rien épargner pour pro-
» curer à ce savant et bienfaisant prélat un homme de votre
» mérite ; mais, en cette occasion (il faut être sincère) je suis
» fortement égoïste ; le plaisir de demeurer avec vous, de me
» venger des honnêtetés que vous m'avez faites, entre pour
» beaucoup dans le vœu que je forme de vous posséder ici.
» J'ignore si votre séjour est encore à Dôle ; j'adresse cette

» lettre sous l'enveloppe du supérieur, et, par le même courrier,
 » j'écris au R. P. provincial du comté de Bourgogne; avec ces
 » précautions, j'espère, vous serez instruit du sujet de cette
 » épître. Je vous supplie, mon révérend père, de vouloir bien
 » prendre la peine de me répondre le plus promptement que
 » vous pourrez, et, au cas que vous vous décidiez à venir, il
 » serait utile que vous ne tardassiez pas beaucoup, parce que
 » Mgr l'archevêque serait bien aise de vous communiquer ses
 » vues avant son départ pour Paris. Je compte sur le plaisir de
 » vous voir, pendant ce carême, et même j'ai formé le projet
 » d'aller vous chercher à Dôle ou autre part, si vous avez chan-
 » gé de domicile. Ce voyage n'est pas encore arrêté, mais si
 » vous voulez venir à Brienne, je crois que vous serez plus
 » commodément dans la voiture que je vous conduirai que dans
 » une autre. Je suis, avec les sentiments de la plus parfaite
 » considération et du plus respectueux dévouement, mon révé-
 » rend père, votre très-humble serviteur,

» PATRAULT, minime. »

Cette lettre dit assez le prix qu'on attachait aux services du
 P. Laire. Il aurait fallu moins, sans doute, pour le séduire, si,
 après chacune de ses pérégrinations scientifiques, le moine
 voyageur n'avait dû rentrer, en quelque sorte, comme le pigeon
 de la fable, la ficelle au pied, dans quelques maisons de son
 ordre. Ce qu'il fallait à Laire, c'était un sort modeste, indépen-
 dant; des livres, du travail et de la liberté; ce qu'on lui offrait,
 c'était tout simplement de s'échapper du couvent par la fenêtre
 pour y rentrer par la porte. Il résolut de s'en expliquer franche-
 ment avec le P. Patrault et avec l'archevêque lui-même.

« Monseigneur, écrivit-il à ce dernier, le P. Patrault, mon
 » confrère, m'ayant fait part de vos vues et de vos desseins, je
 » m'empresse de répondre avec la franchise et la candeur que
 » vous voudrez bien pardonner à un homme qui n'a d'ambition
 » que celle de l'étude et des livres. J'accepterais volontiers et
 » avec la plus vive reconnaissance l'honneur et la commission
 » de disposer votre bibliothèque, tant grande soit-elle ou qu'elle
 » doive le devenir, et même d'en devenir le bibliothécaire, pour
 » être uniquement soumis à vos ordres et à ceux de votre
 » illustre maison, et pour vous être dévoué et attaché le reste
 » de mes jours. Naudé disait un jour au cardinal Mazarin, je

» suis arrivé à l'automne de ma vie, je dois m'abriter pour
 » l'hiver. A l'âge de 48 ans, après avoir beaucoup voyagé, il
 » est temps de me fixer pour mettre à profit les observations et
 » les notes que j'ai faites. »

Laire avait été plus explicite encore avec le P. Patrault, et celui-ci lui rendit confiance pour confiance, franchise pour franchise. En famille, du reste, il est permis de médire des siens.

« Je ne perds pas une minute, mon révérend père, pour vous
 » répondre et vous annoncer une lettre de Mgr de Toulouse qui
 » lève toutes les difficultés que vous proposiez avec justice et
 » franchise. Je connaissais la façon de penser de Sa Grandeur
 » et j'étais sûr que vous seriez content du traitement. Votre pro-
 » messe de s'attacher à lui a paru lui faire un singulier plaisir.
 » Il a très-fort applaudi à vos craintes de rentrer chez les moines.
 » Il connaît à merveille ces espèces d'animaux, et personne au
 » monde n'entend mieux que lui les raisons qu'on lui allègue . . .
 » Brienne, jour de carnaval, à 11 heures du matin. »

Laire cependant ne se rendit point encore; les termes de la lettre de l'archevêque ne lui avaient pas semblé assez positifs, et il fallut, pour obtenir son acceptation, que le P. Patrault devînt plus amical, plus incisif, plus entraînant; il fallut qu'il lui renouvelât l'assurance qu'il ne serait plus en danger de retomber entre les griffes monachales, ni personnellement à cause des dispositions de Monseigneur à son égard, ni comme attaché à la maison de Brienne, parce que Sa Grandeur était en instance près du pape pour obtenir un bref qui rendît les Minimes de Brienne aptes à posséder des bénéfices après dix ans de services à l'école militaire.

Pendant ces débats et quelque préoccupation qu'ils dussent lui causer, Laire eut un autre sujet de tribulation. Le moment était venu où la critique et l'envie allaient lui faire payer la gloire d'être auteur. C'est à cette époque qu'il eut connaissance d'une amère critique de sa *Bibliotheca romana*, publiée par le P. Audiffredi, à Rome, en 1786, sous ce titre menteur :

Lettere tipografiche dell'abate Nicola Ugolini al padre
F. Sav. Laire. IN MAGONZA, 1778.

Laire répondit à cet écrit avec beaucoup de vivacité, dont pour dent, œil pour œil, dans une lettre tirée seulement à douze exemplaires, éditée à Paris, chez Didot aîné, dont il corrigeait la seconde épreuve au mois de juillet 1786, et intitulée :

Ad abbatem Ugolini epistola P. Laire, R. Minimi, sequano-Burgundi, variarum per Europam academiaram socii.
 ARGENTORATI, TYPIS HOERED. MENTELII, 1779.

Et fiez-vous aux titres des livres !

Après avoir pris soin de sa gloire, Laire partit pour Brienne.

II.

Une fois installé au milieu de sa bibliothèque de Brienne, Laire y travailla avec ardeur, et il put bientôt, en comptant ses richesses, noter des lacunes regrettables, et obtenir l'autorisation de les combler.

Appelé presque en même temps au ministère des finances. M. de Brienne se trouva mieux encore en mesure de seconder les vues de son bibliothécaire et de favoriser le projet qu'il avait conçu d'aller en Italie acheter les livres rares du xv^e siècle, dont il connaissait si bien les traces et la valeur. Aussi Laire put-il partir pour Rome, dès le mois de février 1788, chargé *par le roi* d'une mission scientifique près des cours d'Italie et travailler de fait à enrichir la bibliothèque de M. de Brienne, pendant que celui-ci luttait contre les parlements, essayait de rétablir les finances de l'Etat, cherchait à la fois à fortifier le trône chancelant et à satisfaire les exigences populaires, obtenait le consentement du roi à la convocation des états-généraux et quittait son portefeuille, non toutefois sans avoir reçu le chapeau de cardinal et échangé son siège de Toulouse contre celui de Sens.

Laire avait travaillé moins utilement à ses affaires personnelles, cependant il n'avait pas cru perdre son temps en obtenant de Rome, à la faveur de sa position, non point un riche bénéfice, mais un peu de liberté anticipée, c'est-à-dire sa sécularisation.

Après avoir enlevé du reste à l'Italie toutes les richesses bibliographiques qu'il put se procurer, il vint lever un semblable tribut en Franche-Comté et il rejoignit à Sens le cardinal.

La révolution suivait son cours, et Laire s'occupait à rédiger le catalogue des livres du xv^e siècle, qui distinguaient surtout la bibliothèque confiée à ses soins; mais l'un allait plus vite que l'autre; les ordres religieux avaient été abolis, et la constitution civile du clergé promulguée; le cardinal-archevêque

de Sens y avait adhéré des premiers, échangeant, cette fois, ses hautes dignités ecclésiastiques contre le titre d'évêque électif du département de l'Yonne, et Laire n'avait point encore achevé son catalogue. Le temps pressait cependant. Il avait entrepris ce travail avec l'ardeur radieuse d'espérance d'un conquérant qui équipe une flotte en vue d'une couronne; il l'acheva comme un amiral au désespoir qui brûle ses-vaisseaux pour ne pas les livrer à l'ennemi.

C'est en effet dans le but de vendre la riche collection qui lui avait coûté tant de peine, de soins et d'intelligence que Laire fit imprimer et répandre le catalogue édité sous ce titre :

Index librorum ab inventâ typographiâ ad annum 1,500, chronologice dispositus. Sens, 1791, 2 vol. in-8°.

M. de Brienne et son bibliothécaire, quoiqu'attachés l'un et l'autre aux principes nouveaux appelés à régir la société, ne s'étaient point fait illusion sur les premiers effets de l'orage qui grondait de toutes parts. Les prévisions de Laire à ce sujet étaient connues de tous les riches bibliographes, et ce n'est pas sans tristesse qu'on lit quelques-unes des lettres qu'il reçut à cette époque, notamment celle signée *Mathieu-Louis, canonicus*, ainsi conçue :

« De Venise, ce 20 mai 1791. »

« Monsieur et très-cher ami, »

« Peut-être avez-vous achevé votre savant catalogue; peut-être
« la France va-t-elle ajouter à ses autres malheurs celui de perdre
« la précieuse bibliothèque qu'un génie de nos temps avait assem-
« blée avec tant de peine et de dépense. Je déplore bien sincè-
« rement une aussi grande perte et je voudrais de tout mon cœur
« pouvoir l'empêcher. Mais si un excès d'honnêteté fait faire
« au propriétaire la résolution d'en venir à un pareil sacrifice,
« c'est pour lors que je vous rappelle, Monsieur et très-digne
« ami, votre promesse ou pour mieux dire les espérances pres-
« qu'assurées que vous m'avez données, qu'on aurait réservé pour
« moi les 4 ou 5 codes manuscrits qui faisaient l'ornement de
« cette bibliothèque. »

C'est également sans doute dans la prévision d'une dispersion des trésors bibliographiques de M. Loménie de Brienne, que Laire avait publié à Pise en 1790, en 1 vol. in-42,

Série dell'edizioni aldine,

ouvrage qui fut réédité à Padoue en 1790, à Venise en 1799 et à Florence en 1800, mais qui n'échappa point à la **cr**itique.

La révolution, en détruisant les établissements religieux et **en** les dépouillant de leurs biens, avait placé sous la main de la **na**tion une quantité considérable de livres, de manuscrits et de **ta**bleaux.

Afin de pourvoir au moyen de les conserver utilement, l'**ad**ministration du district de Sens, en ce qui la concerne, nomma, **par** une délibération du 15 avril 1794, « M. Laire, ci-devant ► bibliothécaire de M. de Loménie, archevêque de Sens, en la ► même qualité au service du département, comme la personne ► la plus dans le cas de remplir le but du décret et avec le plus ► d'ordre, d'activité, de sagacité et de connaissance. »

En approuvant cette délibération, le directoire du départe-**ment** fixa le traitement de Laire à 800 fr.

Six mois de travail lui suffirent pour dresser le catalogue des **liv**res du district au moyen de 4,000 cartes analytiques et, dès le 24 novembre 1794, il put, en rendant compte de la situation **de** son travail, proposer la formation d'une bibliothèque cen-**tra**le au chef-lieu de chaque département et recommander la **con**servation des chartes, diplômes, bulles, etc., si importants **non-seulement pour l'histoire de France, dit-il, mais pour celle de toutes les nations qui nous maudirait dans tous les siècles, de n'avoir sauvé ces pièces intéressantes.**

Peu de jours après, le Conseil Général du département, pré-**si**dé par Lepeletier de Saint-Fargeau, appréciant les vues **élevées** de ce projet, en témoigna la plus grande satisfaction à l'auteur et l'invita à préparer un plan général d'organisation **de** bibliothèques des départements, pour être mis sous les yeux **de** l'assemblée nationale.

Laire fut en même temps chargé de la rédaction du catalogue **de** tous les livres appartenant au département de l'Yonne.

Dans son plan d'organisation des bibliothèques publiques, **on** sent que Laire était gêné par un programme officiel qui, **tout** en laissant beaucoup de latitude, imposait des règles **générales** dans le cercle desquelles toute combinaison devait **forcément** rentrer. Aussi trouve-t-on dans ses manuscrits deux **systèmes** bibliographiques, l'un à l'usage du ministre, conforme

à ses instructions et tel à peu près qu'il a été suivi, l'autre à l'usage de l'auteur, conforme à ses propres conceptions et tel qu'il aurait voulu le voir admettre. Ce dernier projet est assez court et assez curieux, pour qu'il nous soit possible de le faire connaître. Nous copions :

« NOUVEAU SYSTÈME BIBLIOGRAPHIQUE MIS A LA PORTÉE D'UN CHACUN.

« Tous les livres sont l'ouvrage de l'homme qui les a fait pour lui ou pour l'instruction de ses semblables. Ils sont tous son ouvrage, ils doivent donc être rapportés à lui-même comme à la source et au principe qui leur a donné l'existence. Pourquoi ne pas rendre la gloire et les honneurs à ceux qui les ont mérités ? »

« Les deux parties constituantes de l'homme sont celles auxquelles on les doit rapporter, j'entends à l'homme physique et à l'homme moral. Je ne pense pas qu'on me cherche querelle sur ces deux dénominations, confessant par avance que, sous ces deux rapports, je n'entends parler que des deux substances qui constituent le chef-d'œuvre de la divinité. »

« Toutes les productions du génie, relatives au physique de l'homme, se rapportent à ses besoins. Si ensuite on l'envisage suivant son moral et son entendement, on les doit regarder comme les fruits ou de sa raison, ou de son bon sens, ou de son imagination ou enfin de sa mémoire. »

« Suivant ce système, une bibliothèque se diviserait en cinq classes principales et chacune de celles-ci en autant de sections que l'abondance des matières l'exigerait. »

1^{re} classe.

LES BESOINS DE L'HOMME.

« A cette 1^{re} on rapporterait les sections suivantes : l'éducation physique, la médecine et la chirurgie, la gymnastique, l'équitation et l'art militaire, l'histoire naturelle, l'agriculture et tous les arts et métiers. »

2^e classe.

LA RAISON.

« A cette 2^e se rapportent les sections qui suivent :

« L'idéologie, la grammaire et les langues, l'écriture et les emblèmes, la logique et analyse de l'entendement humain »

» les mathématiques et sciences des nombres et de l'étendue,
 » l'astronomie, la physique, la chimie, la morale, le droit natu-
 » rel; la législation civile et criminelle, etc., etc. »

3^e classe.

LE BON SENS.

« A cette 3^e on peut rapporter les sections des belles-lettres,
 » de l'éloquence et de la critique, les recueils de pièces, les
 » collections composées de traités différents ou mélanges d'ou-
 » vrages disparates, etc., etc. »

4^e classe.

L'IMAGINATION.

« Sous cette 4^e classe, on pourra placer les sections suivantes :
 » la théistique et les cultes religieux, les arts d'agrément,
 » peinture, sculpture, gravure, dessin et architecture, la poé-
 » sie, la musique, les théâtres, les apologues, fables, contes,
 » romans, etc. »

5^e classe.

LA MÉMOIRE.

« A cette 5^e classe on rapporterait la théogonie, la géogra-
 » phie physique, la chronologie, la géographie, les voyages, les
 » histoires politiques, civiles et littéraires, les antiquités, la nu-
 » mismatique et les vies des grands hommes. »

Mais l'assemblée nationale eut à pourvoir à des intérêts plus graves et plus pressants.

Pendant ce temps, Laire, qui avait conservé son domicile à Sens, où il acheta un jardin et l'usufruit d'une maison, parcourait le département de l'Yonne, formait le catalogue de ses bibliothèques et annonçait, le 27 septembre 1792, à l'administration l'achèvement de ce travail, en insistant sur le conseil qu'il avait déjà précédemment donné, de ne pas envoyer ses cartes à Paris, dans la crainte que la Convention tendit à favoriser la bibliothèque, dite *ci-devant royale*, au préjudice de celles des départements.

Le projet de former une bibliothèque à Auxerre, d'après les idées du bibliographe franc-comtois, ne fut jamais perdu de vue par l'administration, qui en arrêta en principe l'organisation par un arrêté du 23 juillet 1793.

Cette administration, il est vrai, avait ordonné préalablement la destruction des livres concernant le nobiliaire.

Laire avait écrit, le 28 novembre 1792, qu'il allait apporter à Auxerre une grande quantité de ces ouvrages et qu'il aurait la satisfaction d'anéantir des livres qui, *par l'orgueilleux motif qui les avait fait naître, faisaient la honte d'une nation qu'ils avilissaient en s'en appliquant toute la gloire.*

Laire, il n'est pas permis d'en douter, pour flatter sans doute les maîtres du jour, avait dépassé ici ses instincts populaires et sa confiance dans une régénération sociale.

Il pouvait partager à ce sujet les idées de M. Chaudé, l'un de ses amis, lorsque celui-ci s'écrie, dans une lettre qu'il lui adresse de Rome :

« Roma l'antica tua virtù stava sepolta nelle tombe dei tuoi
» morti grandi nomini ; la libertà scuotè le loro ceneri, e già mi
» par di vedere scintillar l'awenturosa favilla che debba elet-
» trizzar questa odierna tua prole rigenerata! »

Il partageait sans doute le sentiment de l'auteur du dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, lorsque celui-ci lui écrivait :

« L'instruction seule peut maintenir et faire prospérer notre
» république; il faudrait en France autant de lycées qu'il y avait
» de couvents et de chapitres. »

Mais Laire n'était pas un brûleur de livres. Il n'en a point brûlé et s'il en a *élagué*, nous verrons le sens qu'il attachait à ce mot.

Le rapport qu'il a adressé au district de Sens, le 18 brumaire, an III, et que nous transcrivons à la fin de cette notice, prouvera du reste, mieux que nous ne saurions le faire, le zèle qu'il a apporté à la conservation des monuments, des livres, des chartes du département de l'Yonne.

Le séquestre des biens des émigrés étant venu accroître le fonds de bibliothèque provenant des établissements religieux, l'administration dut y attacher définitivement un bibliothécaire.

Laire, à qui cet emploi semblait tout naturellement réservé, trouva cependant un concurrent dans un des commissaires bibliographes qui lui avaient été adjoints. Mais qui donc osait lui disputer cette place ?

D'abord c'était un enfant du pays, et son acte de naissance n'était, pas plus que celui de Laire, entaché de titres de noblesse :

« *Paroisse Saint-Regnobert d'Auxerre.*

» L'an 1768, le 21 mars, est né et le même jour a été baptisé
 » Jean-Joseph, fils du sieur Joseph Fourier, maître tailleur d'ha-
 » bits, et de demoiselle Edmée-Germaine Lebègue, sa légi-
 » time épouse, habitants de cette paroisse ; ses parrain et mar-
 » raine ont été le sieur Jean Borry, compagnon tailleur, et
 » demoiselle Catherine Petit qui a signé avec moi curé, le par-
 » rain ayant déclaré ne savoir signer de ce requis. »

Signé au registre : « Fourier, An. Catherine Petit et
 » Salomon, curé. »

Quant à ses droits à la place sollicitée, le pétitionnaire nous
 fera connaître lui-même :

Egalité, liberté. Ce 24^e nivôse, l'an II de la République
 française, une et indivisible.

Joseph Fourier *aux Administrateurs du département de
 l'Yonne.*

« Citoyens,

» La Convention nationale a voulu qu'il y eût une bibliothè-
 » que publique dans chaque chef-lieu de département.

» Ce vœu est rempli dans la plupart des divisions de la Répu-
 » blique.

» L'administration se propose de nommer celui qui doit di-
 » riger cet établissement dans la commune d'Auxerre.

« Joseph Fourier, professeur d'éloquence, se présente pour
 » remplir cette place.

« Domicilié dans cette commune, il y a occupé successive-
 » ment les chaires publiques de mathématique, d'histoire, d'élo-
 » quence et de philosophie. Adonné, dès l'enfance et avec trop
 » d'ardeur peut-être, à l'étude des sciences exactes, passant les
 » nuits à s'instruire et les jours à instruire les autres, il a be-
 » soin du repos de plusieurs années.

« Il n'a de patrimoine que le temps et de biens acquis que
 » l'estime publique. Ses mœurs sont sans reproches et son ci-
 » visme, assez connu, est d'ailleurs attesté par l'élection du
 » peuple qui l'a placé dans une fonction publique. La place
 » dont il s'agit convient à un homme de lettres résidant à

- » Auxerre ; il la sollicite comme une récompense nationale. »
 « Il ne cessera son cours public d'éloquence que lorsqu'un
 » citoyen, agréé par l'administration, se présentera pour le rem-
 » placer. »

FOURIER.

Mais bientôt, après avoir voulu instruire tout le monde, on décréta l'ignorance universelle et l'administration n'eut point à faire un choix embarrassant.

Les deux compétiteurs suivront, du reste, chacun la voie que leur a ouverte la providence. Laire retrouvera avec bonheur les éléments de sa bibliothèque, et Fourier les oubliera sans peine pour étonner la science par sa théorie mathématique de la chaleur, par sa découverte des lois du rayonnement calorique, qui lui ouvriront les portes de l'Académie des Sciences, et pour s'élever en même temps à la hauteur des littérateurs du premier ordre par son immortelle préface du grand ouvrage de l'Institut-d'Égypte, qui l'introduira à l'Académie française.

La création des écoles centrales fixa le sort de Laire. Il fut nommé, le 29 floréal an IV, bibliothécaire de celle de l'Yonne, avec un traitement de 2,000 francs et son logement à l'école.

Libre alors de toute préoccupation, Laire se mit à la recherche des livres et des manuscrits dispersés appartenant à sa bibliothèque, sur les indications du savant Pasumot, ancien membre de l'Académie d'Auxerre, qui connaissait parfaitement les richesses bibliographiques de cette ville. Il fonda un cours public de bibliographie à l'école centrale et réunit les éléments d'une société académique, qui bientôt se constitua sous le nom de *Lycée du département de l'Yonne*. Il fit tous ses efforts enfin, mais sans succès, pour créer un musée.

Dès son entrée à l'école centrale, Laire s'était mis en relation avec M. Droz, son ancien confrère à l'académie de Besançon, et il trouva, dans cette correspondance, toujours savante et quelquefois spirituelle, non seulement des encouragements dignes de lui mais encore d'excellents conseils.

Quand la France victorieuse prélevait un large tribut sur les bibliothèques et les musées d'Italie, Droz disait au ci-devant Père Laire :

- « Si nous faisons aussi bon usage des livres anciens que les
 » Italiens, je crois qu'on peut se vanter de les leur avoir enlevés

- » en disant, comme des patriotes, il y a assez longtemps qu'ils
- » en jouissaient. Les Romains allèrent bien dépouiller la biblio-
- » thèque de Pergame et les tableaux de la Grèce et de l'Asie.
- » Ce n'est qu'une restitution ; nous avons droit de venger les
- » Galates, mais qu'en diront les Théologiens ? Je vous laisse à
- » discuter cette question. »

Quand Laire rédigeait les cahiers de son cours de bibliographie, Droz lui écrivait :

- « J'aime beaucoup vos leçons de bibliographie. Vous voilà
- » professeur *de omne scibili*. Avec des notions générales sur
 - » les sciences et les arts, la connaissance des livres, des pré-
 - » faces, des sommaires et des tables, on peut, dans une biblio-
 - » thèque, en indiquant le siège des matières, former d'excel-
 - » lents élèves. C'est ainsi que M. Kock, professeur et bibliothé-
 - » caire à Strasbourg, enseignait le droit public et l'histoire, en
 - » mettant entre les mains des lecteurs les livres qui en traitaient
 - » et en les chargeant d'en rendre compte. »

Quand Laire, après avoir fondé le lycée de l'Yonne, se plaignait, dans son zèle peut-être exagéré, de ne point trouver, dans les bons bourgeois d'Auxerre, d'assez vives sympathies, Droz lui disait :

- « La collection immense de bibliographes que vous m'avez
- » annoncée vous met en état d'indiquer, sur chaque partie, les
 - » auteurs qui se sont occupés des catalogues de tels ou tels ob-
 - » jets, ne fut-ce que la bibliographie des cuisiniers. Il est inté-
 - » ressant de savoir comment on cuit au bleu les bonnes carpes
 - » de l'Yonne avec du vin d'Auxerre et comment le médecin
 - » Audry, dans son traité des aliments de carême, 1713, t. 2,
 - » p. 231, donne la préférence à ce vin sur celui de Champagne.
 - » Ainsi vos compatriotes n'ont pas tant tort de préférer leur vin
 - » à toute autre chose. Il y a peut-être plus d'esprit encore dans
 - » leurs caves que dans votre bibliothèque et je regrette de n'être
 - » pas plus à portée d'eux pour m'approvisionner, mais cela ne
 - » m'empêcherait pas de vous donner la grasse matinée..... com-
 - » me l'abbé T. (1), auteur des *Matinées Sénonaises*, qui ne tra-
 - » vaillait que le matin et qui cependant a donné une notice des

(1) L'abbé Tuet, chanoine de Sens. Sens, V° Tarbé, un vol. in-8°, 1789.

» Parémiographes parmi lesquels figure notre Gilbert Cousin,
 » que je n'ai pas et que je n'ai vu qu'à la bibliothèque de la doc-
 » trine chrétienne. »

Quand Laire sollicitait pour la bibliothèque d'Auxerre le dictionnaire Celtique de Bullet, c'est Droz qui l'obtenait des administrateurs du département du Doubs, et il y joignait ses *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public en Franche-Comté*.

Quand Laire enfin parle d'*élaguer* de sa bibliothèque des livres de droit et de théologie, Droz lui répond par un mémoire de 20 pages in-f° intitulé :

Lettre d'un ancien secrétaire d'Académie au bibliothécaire de l'école centrale du département de l'Yonne, et celui-ci, qui n'est guère coupable que d'une maladresse grammaticale, s'empresse de répondre qu'un Omar ou tout autre brûleur de livres se laisserait toucher, mais qu'on n'a point à combattre en lui de pareils monstres et qu'en parlant d'*élaguer*, il n'a entendu ni détruire ni même accuser d'infortunés auteurs si maltraités par la révolution, mais seulement les mettre à l'écart, en attendant un édifice assez vaste pour contenir sa bibliothèque tout entière.

Laire a lu au Lycée de l'Yonne et publié dans le magasin encyclopédique de Millin un *mémoire sur quelques monuments découverts à Auxerre, sur la fin de l'an VII, derrière les murs de Saint-Julien et dans le voisinage du moulin Batardeau*.

Le surplus de ses ouvrages est resté manuscrit.

Le plus important est un manuel bibliographique qui fait partie de la bibliothèque de M. Bernard d'Héry, au sujet duquel M. Barbier, auteur du dictionnaire des ouvrages anonymes, disait à Laire, le 11 nivôse an VIII: « Je vous engage fort à nous faire »
 » jouir le plus tôt qu'il vous sera possible du manuel de biblio-
 » graphie auquel vous travaillez. N'imitiez pas vos confrères
 » Rive et Mercier qui, ayant toujours différé de donner au pu-
 » blic le fruit de leurs profondes recherches, n'ont laissé que
 » des matériaux qui, peut-être, ne seront jamais utilisés. »

A quoi il ajoutait, le 8 fructidor suivant:

« Vous ne vous hâtez pas de publier votre manuel bibliogra-
 » phique. Un de vos confrères, le bibliothécaire de Vesoul, si je
 » ne me trompe, vous devancera..... »

Cette insistance suffirait à prouver en quelle estime était le

nom de Laire parmi les bibliographes. Ses confrères, du reste, étaient les premiers à reconnaître sa supériorité, et nous voyons en même temps M. Boulemier, de Dijon, lui exprimer le désir de lui rendre visite, et de s'instruire en profitant de ses lumières, et M. Coste, de Besançon, solliciter la permission de le consulter quelquefois dans l'espoir de le suivre de loin.

Laire jouissait à Auxerre d'une modeste aisance; sa vie y était douce et occupée, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui l'enleva rapidement, le 6 germinal an IX, à la science et à ses amis. Il n'avait fait aucune disposition testamentaire. »

Lorsque ses héritiers prirent possession de sa succession, le 4^r floréal an IX, l'un deux était représenté par M. Louis Coste, *homme de loi à Besançon*.

Mais, en lisant cette phrase de l'inventaire : »

« Ne se trouvant plus à inventorier que les livres de la bibliothèque, il a été convenu que le catalogue en serait fait par le dit citoyen Coste, avec estimation, pour être ledit catalogue annexé au présent inventaire.

Le commissaire-priseur, désappointé, dut s'écrier :

Vous êtes orfèvre, monsieur Josse !

Quels que soient les motifs qui aient déterminé, du reste, M. Coste à garder l'incognito, sachons lui gré de son intervention, car c'est à elle sans doute qu'on doit la remise des manuscrits de Laire à la bibliothèque de la ville de Besançon.

Indépendamment de ceux que nous avons cités, les plus intéressants sont :

1° NOTE DE QUELQUES ANCIENNES ÉDITIONS RARISSIMES.

2° *Annotatio codicum manuscriptorum qui sæculo XIV^o ASSERVABANTUR IN BIBLIOTHECA PONTINIACENSI.*

3° Catalogue d'une collection nombreuse et précieuse d'anciennes éditions ou de livres rares et rarissimes, imprimés en partie dès le commencement de l'imprimerie jusqu'à la fin du xv^e siècle, entre lesquels il y a d'anciennes éditions imprimées avec lettres mobiles en bois de la plus grande rareté ;

AVEC QUELQUES COURTES REMARQUES BIBLIOGRAPHIQUES.

4° NOTE des livres imprimés dans les monastères ou maisons particulières.

5° CATALOGUE des manuscrits concernant les réguliers de France.

6^o Mémoire sur les diverses éditions de Cicéron et sur le livre des conformités.

Tel fut Laire; ses idées philosophiques ne sont point certes du goût de tout le monde, mais sa valeur comme bibliographe (1) est incontestable, et la Franche-Comté lui devrait peut-être une place modeste dans la galerie de ses illustrations, lorsque la ville d'Auxerre se plaît à le confondre avec ses plus glorieux enfants en associant son portrait à ceux des Fourier, des Lebeuf et des Sainte-Pallaye.

DÉV.

(1) L'air de la Franche-Comté semble singulièrement propice à la passion des livres, si l'on en juge par le nombre et par la valeur des bibliographes que cette province a produits.

Depuis le père Claude Clément, bibliothécaire de Lescurial (né à Ornans), auteur du système bibliographique intitulé :

*Musei, sive bibliothecæ tam privatæ quam publicæ,
extructio, instructio, cura, usus;*

Elle s'est justement honorée des travaux de Claude Ménéstrier, bibliothécaire du cardinal Barberini (né à Vauconcourt); de Denis-François Camusat, bibliothécaire du maréchal d'Estrée, (né à Besançon); de Magnin, père, bibliothécaire de M. Pommiers d'Argenson (né à Salins); de Bailly, qui seul, au milieu de la réprobation des libraires, osa prédire le succès des Etudes de la Nature de Bernardin de Saint-Pierre, et parvint à les faire imprimer; de Gabriel Peignot, bibliothécaire de l'Ecole centrale de Vesoul; de Claude-Louis Coste, bibliothécaire de la ville de Besançon; de Charles Nodier, dont le nom résume tant de gloire et éveille tant de souvenirs; de Claude-Joseph-Marie Guichard, enfin, qui ferme cette liste d'illustres morts (ces cinq derniers nés à Besançon).

Et, dans le présent, elle cite avec orgueil les Weiss, les Pallu, les Magnin fils, les Xavier Marmier.

RAPPORT DE LAIRE AU DISTRICT DE SENS,

Ce 18 brumaire de l'an III.

CITOYENS,

Notre district m'a communiqué que vous désiriez avoir des rensei-

gnemens sur les monumens qui, dans ce district, ont été dégradés dans l'effervescence du vandalisme. J'ai l'honneur de vous répondre qu'on s'est porté icy à des excès, mais que très peu de ces excès se peuvent attribuer aux gens du pais, et que les soldats révolutionnaires dans leur passage ont fait tout le mal. Dans ce district, la sculpture offrait trois monumens intéressans : le tombeau du grand Condé, qui est à Valery ; le tombeau du chancelier Du Prat, dans le sanctuaire de la cathédrale, et celui du dauphin et de la dauphine, au même endroit. Quant au premier, il existe encore à Valery. Une mauvaise interprétation du peuple au sujet des armoiries a occasionné quelques mutilations en cassant les fleurs de lys, mais le dommage n'est pas grand et il est réparable.

Le second, au contraire, a été anéanti par l'armée révolutionnaire. Le corps a été cassé et brisé, mais les quatre bas-reliefs ont peu souffert, et c'étoit sans contredit la partie la plus intéressante, surtout son entrée à Paris et l'entrée de son corps à Sens; je les ai fait enlever et déposer dans notre Musée. Quant à la carcasse, entièrement mutilée, elle est à couvert; nous en avons recueilli autant de fragmens que nous avons pu, mais il en manque trop. Quant au mausolée du dauphin, on n'en a cassé qu'une main; les morceaux en sont recueillis avec soin et elle peut être restaurée. L'armée marseillaise a cassé une infinité de statues qui ornaient le portail de notre cathédrale, et le peuple, par crainte de ces mêmes vandales, a renversé du haut des tours près de 50 statues colossales qui servaient d'ornemens.

La dégradation du portail est un très grand malheur, parce que toutes ces petites statues, avec les bas-reliefs, présentoient une histoire suivie du grand œuvre des alchimistes, tel qu'on l'envisageoit dans les XIII^e et XIV^e siècles.

Quant aux bronzes, on a eu la bonhomie d'envoyer avec les cuivres de la cathédrale une superbe copie du Christ de Girardon. Comme j'étais à Auxerre au moment de cet envoi, je n'ai pu le sauver; je l'ai cherché à mon retour, mais on m'a dit qu'on l'avoit envoyé à la fonderie de Paris. Quant aux tableaux, je vous dirai que dans tous les inventaires où j'ai été appelé par le district, je les ai tous retirés, aimant mieux avoir à faire vendre icy ce qui étoit inutile que d'exposer la perte de quelques monuments.

Les commissaires Guennot et autres, envoyés par Robespierre pour enlever des familles qui ont subi le glaive de la loi, ont aussi enlevé des tableaux et autres effets dans les châteaux. Il en conste par quelques procès-verbaux.

Quant au tableau de Jean Cousin dont on vous a dénoncé l'enlèvement, on s'est trompé; ce tableau est une sybille dont fait mention Félibien, sans dire si c'étoit un tableau sur toile ou sur verre; et ce

tableau, qui est le vitrage même de la chapelle de Fleurigny, y existe encore. J'y suis allé exprès pour vérifier le fait, et je ne l'ai par fait enlever parce que le château étant une propriété des enfants, il aurait fallu y substituer une autre vitre. Si vous croyez qu'on le doive, sur le champ je le ferai transporter. Il y avoit même dans cette chapelle deux statues abominablement drappées, mais dont les têtes étoient passables, et j'y ai fait aller un artiste qui les a détachées du mur. Elles sont en albâtre.

Quant aux 25 tableaux vendus pour 23 francs, je ne puis pas vous en parler, parce que cette vente se fit sans que j'aie été appelé. J'ai beaucoup crié là-dessus dans le temps, mais le mal étoit fait. Au reste, un de mes amis assez instruit m'a dit que c'étoit peu de chose.

Quant aux chartes, diplômes, archives, je peux vous assurer que j'ai sauvé, il y a 18 mois, toutes les archives de ce département (j'étois alors nommé bibliothécaire et archiviste de tout le département). On avoit rendu un arrêté qui les détruisoit, on en avoit déjà même envoyé des tonnes et je les fis défoncer, et j'ai eu le chagrin d'y trouver des fragments de la célèbre chronique de Vézelay, dont nous avons icy le seul manuscrit, qui a servi à D. Dachery et qui est imparfait; mais malheureusement ces fragmens nous deviennent inutiles. J'ai cependant arrêté les tonnes qui venaient d'Avallon, et les ai fait déposer dans une chambre de la maison qu'occupe le département.

J'ai fait, tant icy qu'à Auxerre, six caisses de parchemin pour des gargousses, mais toutes avec des livres d'église ou de mauvais manuscrits dans lesquels il n'y avoit ny peintures ny vignettes. A Auxerre, j'ai mis les chartes dans des cartons, et icy je les conserve de même jusqu'à ce qu'on ait le temps de s'en occuper; j'en dis autant pour les gravures, tableaux et marbres. Je vous envoie les cartes de tous nos monuments, des tableaux et gravures qui sont déjà dans le Musée. Je ne vous ai rien envoyé sur les mausolées, parce que j'attends le transport de celui du prince de Condé; mais le travail principal des bibliothèques fini, je vous ferai passer l'inventaire de ce qui reste, avec ce qui se trouvera encore dans les maisons de condamnés dont les inventaires ne sont pas finis. J'ai moi-même les cartes des monumens et des arts. Quand vous aurez quelques renseignemens à prendre sur les arts et sciences, écrivez le moi, et je tâcherai de vous satisfaire sur un objet qui est ma seule jouissance agréable et qui a fait toute mon étude dans mes grands voyages.

Mais j'ai une grâce à solliciter. Deux mille livres me mettraient au comble de la jouissance. Nos gravures sous glace sont entassées, elles souffrent dans cet état. Cette somme me suffirait pour faire des cloisons dans les salles du Musée et les disposer en ordre. Cette somme est modique. J'ai le bois, mais il faut payer la main-d'œuvre. Oserai-

je me flatter de votre protection sur cet objet. Je plaide la cause commune et pour le bien public. Je suis à Sens ; j'en ferais autant ailleurs, puisque je suis le cosmopolite français.

LAIRE,

Commissaire pour les arts et bibliothécaire du district de Sens.

Cette lettre nous a été obligeamment communiquée par M. Léon de Bastard. Elle provient de la vente faite à Paris, le 25 janvier 1855, des autographes de M. J. L..., de Nancy.

